

JEU CONCOURS « DOMINO'S PIZZA – OUVERTURE Lille »

Article 1 : Société organisatrice

La société DOMINOS PIZZA FRANCE, SAS au capital de 4 611 584 € dont le siège social est 19 avenue Roger Hennequin, ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B421 415 803, et représentée par M. Andrew Rennie en sa qualité de Président.

Article 2 : Objet / Durée

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est organisé à l'occasion de l'ouverture du nouveau magasin **Domino's Pizza** de Lille.

Des hôtesse distribueront des flyers présentant le jeu concours et inviteront les personnes à venir déposer leurs flyers dûment remplis de leurs coordonnées au magasin, situé au **108 rue Nationale à Lille**.

Cette opération aura lieu le **samedi 19 avril 2008** à proximité du magasin Domino's Pizza de Lille.

Article 3 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est gratuite.

Les hôtesse distribueront **2 000 flyers** aux personnes du quartier le **samedi 19 avril** durant deux créneaux horaires :

- **11h à 13h**
- **17h à 20h**

Pour participer, il suffira aux personnes de remplir le bulletin de participation figurant sur le flyer et de le déposer dans l'urne à l'entrée du magasin ou une hôtesse sera présente derrière son comptoir.

A la fin de la journée, le chef de projet présent sur place récoltera l'ensemble des bulletins.

Un tirage au sort sera effectué par Maître Denis, huissier de justice de Paris, le 23/04/08.

Article 4 : Conditions de participation

La participation est limitée à un coupon par foyer

Pourront participer au Jeu les personnes physiques majeures au 19 avril 2008 résidant en France métropolitaine. La participation de toute personne résidant dans les DOM TOM ou hors de France ne pourra être prise en compte.

- Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de Domino's Pizza France (y compris leurs familles, conjoints et descendants) et de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;

- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

Article 5 : Lots à gagner

5 chèquiers cadeau de un an de pizza gratuite sur la base d'une pizza par mois à partir du mois **d'avril 2008** jusqu'au mois de mars 2009 inclus, d'une valeur publique de **417 €TTC**.

**Toute taxe, commission et surtaxe affectant le prix ainsi que toute autre dépense non explicitement incluse dans la description du prix listé ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Aucun échange, remboursement ou transfert de prix n'est permis, la société organisatrice se réservant toutefois le droit discrétionnaire de remplacer tout prix non disponible par un autre prix de valeur au moins égale à celle du prix original.*

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le mercredi 23 avril 2008 par Maître Denis, huissier de Justice demeurant 119 av Gambetta 75020 Paris.

Les coordonnées des 5 gagnants seront transmises à l'agence TriBeCa, organisatrice de l'événement, qui se chargera d'informer et de remettre les lots gagnés.

Article 7 : Modalités d'attribution du lot

Le lot sera expédié à chaque gagnant dans un délai maximum de 6 semaines à compter de l'annonce des résultats du tirage au sort, à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans le formulaire d'inscription.

Dans le cas où l'adresse serait erronée, ou dans le cas où le lot serait retourné, il n'appartient pas à Domino's Pizza France de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. Le lot sera conservé par la Domino's Pizza et perdu pour le gagnant sans qu'il puisse être réclamé à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra obtenir en aucun cas l'échange du lot (contre un autre) sauf accord de la Domino's Pizza, ni l'équivalent de celui-ci en numéraire ou toute autre contrepartie.

La Société Domino's Pizza France ne sera en aucun cas tenue responsable du suivi et de l'entretien du lot, ni de leur éventuel défaut ou de leur mauvaise utilisation, ni de tout événement indépendant de son autorité, dès lors qu'il aura été cédé au gagnant après attribution par tirage au sort.

Article 8 : Comment jouer ?

Pour participer, il suffira de remplir le bulletin de participation présent sur le flyer puis de le déposer dans l'urne présente à l'entrée du magasin **Domino's Pizza, 108 rue Nationale à Lille.**

Article 9 : Force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du matériel qui empêcheraient le bon déroulement du jeu concours et l'information des participants.

La Société Domino's Pizza France se réserve la possibilité de citer le nom et l'adresse des gagnants à des fins publi-promotionnelles.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée par la société Domino's Pizza.

Aucune réclamation ne sera reçue après le 15 mai 2008.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

Article 12 : Règlement

Le règlement complet du jeu concours «**OUVERTURE LILLE**» est déposé en l'étude de **Maître Denis, huissier de Justice demeurant 119 av Gambetta 75020 Paris.**

Ce règlement peut être consulté, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de :

**Dominos Pizza France,
19 avenue Roger Hennequin,
ZA Trappes-Elancourt,
78190 Trappes
FRANCE**

Les frais d'affranchissement seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite (base : 20 grammes).

Article 14 : Litiges

Le présent jeu/concours est soumis à la loi française.